

Le 30 novembre 2017

Conseil Scolaire Francophone de la Colombie-Britannique  
100 –13511 Commerce Parkway  
Richmond, BC V6V 2J8

Attention : Monsieur Bertrand Dupain  
Directeur général

### **Demande pour une école francophone à Smithers, C-B**

Cher Mr. Dupain,

De la part de 14 familles engagées de notre communauté qui ont préinscrits 21 enfants francophones pour un programme de langue française du CSF (donc 7 sont préinscrits pour l'année prochaine), nous sommes heureux de vous présenter notre demande officielle pour un programme francophone à Smithers en Colombie-Britannique.

Depuis l'hiver dernier, nous avons entrepris des démarches concrètes afin de déterminer si nous avons l'intérêt, l'appui et le nombre d'élèves requis pour établir une école où nos enfants seraient éduqués dans leur langue maternelle. Durant nos premières rencontres, nous avons offert de l'information aux parents francophones et leurs conjoint(e)s/partenaires (en cas de couples exogames) à propos de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés vis-à-vis l'éducation de nos enfants. La majorité des parents ignoraient qu'ils avaient un droit en tant que minorité linguistique en Colombie-Britannique.

Dès le début, plusieurs parents ont offert leur appui et nous avons par la suite entrepris un sondage informel des ayants-droits dans notre région. Nous avons communiqué des informations par courriel et à l'aide d'une page Facebook sur l'article 23, du Conseil Scolaire Francophone de la Colombie-Britannique, la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique, ainsi que des liens numériques pour trouver des ressources francophones qui appuieraient l'apprentissage du français à la maison. Nous avons beaucoup discuté avec les parents qui nous étaient connus, afin de faire des liens avec d'autres familles francophones, pour établir non seulement le nombre existant d'ayants-droits, mais aussi pour discerner si nous avons l'appui nécessaire pour poursuivre un programme francophone.

Au printemps, Sylvain Allison (Secrétaire trésorier du CSF) et Pascal Cyr (Coordonnatrice aux relations publiques du CSF) sont venus à Smithers afin d'informer les parents francophones au sujet du travail du CSF dans la province et des démarches à suivre pour initier une école, ainsi que pour répondre à leurs questions. La visite fût un succès et par la suite le CSF nous a offert des annonces publicitaires officielles afin d'encourager d'autres parents francophones dans notre région à s'impliquer.

Les parents francophones de Smithers, avec l'appui de leurs conjoint(e)s/partenaires, ont exprimé à maintes reprises qu'ils souhaitent que leurs enfants puissent être instruits dans un milieu francophone et qu'ils craignent que sans l'appui d'un programme de français langue première, leurs enfants risquent de perdre l'usage de leur langue maternelle. Sans cet appui éducatif, c'est certain que nos enfants n'atteindront pas un niveau d'instruction en français de qualité. Même l'accès à l'immersion française, un dernier recours, ne nous est pas assuré. Ceci ferait en sorte que les choix éducatifs de nos enfants, ainsi que leurs options sur le marché du travail dans les milieux bilingues ou francophones, seront plutôt limités.

Il est certain que la motivation des parents francophones d'envoyer leurs enfants à l'école en français baisse dès que leurs enfants commencent la maternelle ou la première année dans une école anglophone. Ainsi, il est important de commencer un programme francophone dès l'an prochain (même si une partie de la demande en définitive n'est pas encore d'âge scolaire) puisque cela permettra d'inclure les élèves qui, autrement, s'ancreront dans un programme anglophone et n'auront sans doute pas les outils pour intégrer la communauté francophone.


Nous sommes confiants que le Conseil Scolaire Francophone de la Colombie-Britannique sera d'accord qu'une école francophone à Smithers offrira non-seulement une éducation en français de qualité à nos enfants, mais sera un appui formidable à la survie et au maintien du français dans notre communauté et nos foyers.


Vous retrouverez en annexe de cette lettre :


- 1) un profil de la communauté de Smithers ;
- 2) la viabilité d'un programme de langue française à Smithers ;
- 3) un sommaire de notre sondage;
- 4) les formulaires de 'pré -inscription' à un programme de langue française, administré par le CSF ;
- 5) un aperçu de la communauté francophone de Smithers et de la région selon les recensements de Statistiques Canada 2011 et 2016 ;
- 6) une carte géographique de la zone de recrutement immédiate ;
- 7) des photographies des immeubles potentiellement disponibles à Smithers qui pourraient servir à établir une école francophone ;
- 8) des lettres d'appui ; ainsi que,
- 9) un avis juridique que nous avons commandé pour déterminer le droit des francophones à Smithers sous l'article 23 de la Charte.

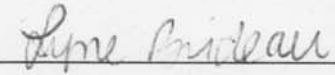
Si vous avez des questions concernant notre demande, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous prions d'agréer, Monsieur Dupain, l'expression de nos sentiments distingués.

Nous, les parents francophones de la région de Smithers, souhaitons ardemment un programme ou une école pouvant offrir à nos enfants une éducation en français. La transmission de la langue française est une valeur importante pour nos familles. Veuillez accepter notre demande officielle.


  
Marie-Eve Gauthier  
Smithers, 15 novembre 2017

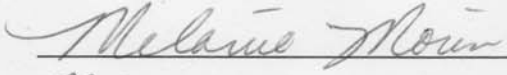
  
LÉA-MARIE BOWS-LYON  
Smithers, 15 novembre 2017

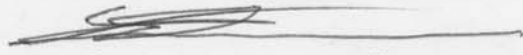
  
JANVIER DOIRE  
SMITHERS, 15 Novembre, 2017


  
Lyne Brideau  
Smithers, 16 NOV/17

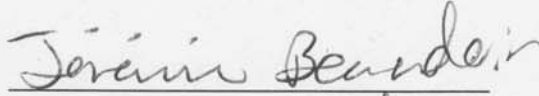
DANNY BERNIER

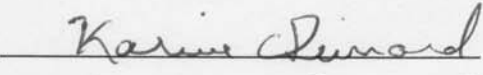
  
2017/11/17


  
Mélanie Morin

  
Samuelle Simard


  
pour Hélène Fleury  
pas disponible présentement. hors du pays

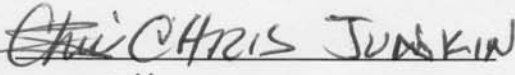
  
Jérémie Beaudoin  
Nov 21, 2017

  
Karine Simard  
23 Nov. 2017

  
Eric DuFresne  
23 Nov. 2017

Samuel Piuze

  
2017/11/23  
enfant commencerait en 2<sup>ème</sup> année

  
Ma fille commencerait maternelle

## **PROFILE DE LA COMMUNAUTÉ DE SMITHERS**

## **Smithers, C-B et la population francophone de Smithers**

Smithers est une ville du District régional de Bulkley-Nechako en Colombie-Britannique, situé au centre géographique de la province à mi-chemin sur l'autoroute entre Prince George et Prince Rupert. Smithers est la plus grande ville du District régional, comptant environ 5,500 habitants.

À 15 km au sud de Smithers (à moins de 15 minutes de route, selon Google Maps) se trouve le village de Telkwa, qui compte environ 1,350 habitants. À 64 km au sud de Smithers (environ 50 minutes de route) se trouve Houston, qui compte 3,150 habitants. Hazelton – avec 1,350 habitants – se trouve à 75 km au nord (à moins d'une heure de route).

Aucune de ces municipalités ne compte présentement de programme d'instruction scolaire de langue française. L'école de langue française la plus proche de Smithers est l'école Jack-Cook à Terrace, environ 216 km à l'ouest de Smithers (ou 2h15 de route). À l'est, l'école de langue française la plus proche est l'école Franco-Nord à Prince George, à environ 370 km (ou 4h15 de route).

Il convient de noter que l'école Muheim à Smithers a un programme d'immersion en français depuis les années 1980 et a récemment été tellement populaire qu'il y a une liste d'attente pour ses inscriptions.

Les données du recensement 2016 de Statistiques Canada révèlent que Smithers, Telkwa, et leurs environs immédiats comptent ensemble 1,165 personnes qui ont une connaissance du français, une hausse de 180 personnes (18,27%) comparé au recensement de 2011 (la carte de la zone de subdivision de recensement ainsi que les données des recensement 2011 et 2016 sont en annexe). De ces individus, il y en a 225 qui comptent le français comme langue maternelle et 230 qui déclarent parler le français à la maison « uniquement », « surtout », « à égalité » avec une autre langue, ou « régulièrement ». Ces chiffres sont semblables à ceux du recensement 2011.

Il est certain que les communautés de Houston et Hazelton (chacune à moins d'une heure de route de Smithers) comptent eux aussi des francophones.

## **VIABILITÉ D'UN PROGRAMME DE LANGUE FRANÇAISE À SMITHERS**

## **La viabilité d'un programme de langue française à Smithers**

Notre sondage (en annexe) révèle que les parents de 7 enfants, qui seront en maternelle, 1<sup>ère</sup>, et 2<sup>ème</sup> année en septembre 2018, ont déjà signé le formulaire du CSF pour « préinscrire » leurs enfants dans un programme scolaire de langue française du CSF si un tel programme devenait opérationnel en septembre 2018. Ces parents sont tous des titulaires du droit sous l'Article 23 de la Charte.

Il y a trois autres élèves potentiels, c'est-à-dire que leurs parents sont des ayants-droits qui « considèrent » inscrire leurs enfants s'il existe un programme scolaire de langue française du CSF en septembre 2018. Nous n'avons certainement pas rejoint tous les parents à Smithers ou Telkwa, donc il existe peut-être d'autres parents qui seraient prêts à inscrire leurs enfants en septembre 2018. Notre sondage n'inclu pas les communautés de Houston et Hazelton, qui pourraient compter quelques élèves de plus.

Le sondage révèle également que le nombre d'enfants dans un programme de langue française à Smithers augmenterait de façon constante dans les prochaines années. En septembre 2019, le programme accueillerait 3 élèves de plus en maternelle (c'est-à-dire que les parents de ces enfants ont déjà signé un formulaire de « préinscription » au CSF). En 2020, ce nombre augmenterait encore de 3 élèves ; ainsi que de 6 élèves en 2021, de 2 élèves en 2022. Nous comptons donc déjà 21 élèves préinscrits de la maternelle à la 6<sup>ème</sup> année pour l'année 2022. Cela ne compte pas les enfants qui naîtront l'an prochain et en 2019, qui pourraient être comptés si le programme francophone à Smithers couvrait éventuellement la maternelle à la 8<sup>ème</sup> année (des parents ont d'ailleurs déjà préinscrit 2 élèves qui ne naîtront que l'an prochain et qui seraient en maternelle en 2023).

À ce nombre, on pourrait possiblement ajouter 6 autres élèves potentiels, en plus de d'autres inscriptions potentielles de parents à Smithers, Telkwa, Houston, et Hazelton.

Une école francophone à Smithers va aussi attirer d'autres familles à s'installer dans la communauté, ce qui pourraient augmenter le nombre d'inscription au cours des années.

La légère augmentation de la population francophone de la région au cours des cinq dernières années et le succès de longue date du programme d'immersion en français à l'école Muheim semblent confirmer l'enracinement du français à Smithers ainsi que la viabilité d'un programme scolaire de langue française à plus long terme.

## **SOMMAIRE DU SONDAGE**



**TABLEAU RÉSULTATS DU SONDAGE  
VIABILITÉ D'UNE ÉCOLE FRANCOPHONE À SMITHERS C-B**

	<b>Âge le 31-Dec-18</b>	<b>Distribution en 2018</b>	<b>Distribution en 2022</b>
formulaire soumis	0.58	Rentrée 2023	-
formulaire soumis	0.75	Rentrée 2023	-
formulaire soumis	1.42	Rentrée 2022	Mat
formulaire soumis	1.47	Rentrée 2022	Mat
formulaire soumis	2.08	Rentrée 2021	1 <sup>ère</sup>
formulaire soumis	2.64	Rentrée 2021	1 <sup>ère</sup>
formulaire soumis	2.76	Rentrée 2021	1 <sup>ère</sup>
formulaire soumis	2.91	Rentrée 2021	1 <sup>ère</sup>
formulaire soumis	2.98	Rentrée 2021	1 <sup>ère</sup>
formulaire soumis	2.98	Rentrée 2021	1 <sup>ère</sup>
formulaire soumis	3.85	Rentrée 2020	2 <sup>ème</sup>
élève potentiel	estimé	Rentrée 2020	2 <sup>ème</sup>
formulaire soumis	3.99	Rentrée 2020	2 <sup>ème</sup>
formulaire soumis	3.91	Rentrée 2020	2 <sup>ème</sup>
élève potentiel	estimé	Rentrée 2019	3 <sup>ème</sup>
élève potentiel	estimé	Rentrée 2019	3 <sup>ème</sup>
formulaire soumis	4.37	Rentrée 2019	3 <sup>ème</sup>
formulaire soumis	4.55	Rentrée 2019	3 <sup>ème</sup>
formulaire soumis	4.90	Rentrée 2019	3 <sup>ème</sup>
formulaire soumis	5.07	Maternelle	4 <sup>ème</sup>
formulaire soumis	5.10	Maternelle	4 <sup>ème</sup>
élève potentiel	estimé	1 <sup>ère</sup>	5 <sup>ème</sup>
formulaire soumis	6.14	1 <sup>ère</sup>	5 <sup>ème</sup>
formulaire soumis	6.29	1 <sup>ère</sup>	5 <sup>ème</sup>
élève potentiel	6.37	1 <sup>ère</sup>	5 <sup>ème</sup>
formulaire soumis	6.99	1 <sup>ère</sup>	5 <sup>ème</sup>
formulaire soumis	7.89	2 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
formulaire soumis	7.67	2 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
élève potentiel	estimé	2 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>

## **LOGISTIQUES D'UN PROGRAMME DE LANGUE FRANÇAISE À SMITHERS**

## **Les logistiques d'un programme d'instruction de langue française à Smithers**

En plus de son nombre d'élèves francophones, Smithers semble bien équipée pour accueillir un programme d'instruction de langue française.

Au niveau immobilier, Smithers compte une variété d'options de locaux qui pourraient accueillir ce programme. Plus particulièrement, nous soulignons les trois options suivantes :

- i. La location d'un local situé dans le Learner Support Centre, à côté de l'école élémentaire de langue anglaise Muheim (2 photos en annexe). Cette option serait peu dispendieuse et pourrait permettre aux élèves francophones un accès aux immobilisations de l'école Muheim, telles que la cour d'école, le gymnase, etc. Toutefois, cette option ne conviendrait peut-être qu'à court terme, si le programme d'instruction en langue française devenait éventuellement trop grand avec des élèves répartis dans trop d'années scolaires distinctes pour une seule salle de classe.
- ii. L'ancien bâtiment du Bulkley Valley Alternative School (2 photos en annexe). Ce petit bâtiment est situé près du centre de la ville de Smithers. Il contient une petite cour d'école mais pas de gymnase.
- iii. L'ancien bâtiment de l'école Lake Kathlyn (1 photo en annexe). L'école Lake Kathlyn a fermé en 2015. Ce grand bâtiment est aujourd'hui disponible. Il est situé légèrement à l'extérieur de la ville (à 4 minutes de route) mais contient toutes les immobilisations d'une école élémentaire (incluant un gymnase).

En plus des locaux disponibles discutés ci-haut, Smithers a également un nombre d'enseignants, d'enseignantes, et d'aides pédagogiques qualifiés pour enseigner à l'école primaire en français et qui ont démontré un intérêt à le faire. Une de ces enseignantes a déjà travaillé comme directrice-adjointe dans une petite école francophone de 10 élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> année en Saskatchewan.

## **FORMULAIRES DE 'PRÉ-INSCRIPTION'**

**STATISTIQUES CANADA 2011 ET 2016**

## Connaissance des langues officielles, Smithers, Telkwa, Bulkley-Nechako A, 2011 et 2016

Langue	2016		2011	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Total	15,885	100%	16,090	100%
Anglais	14,685	92.4%	15,085	93.8%
Français	0	0.0%	5	0.0%
<b>Français et anglais</b>	<b>1,165</b>	<b>7.3%</b>	<b>985</b>	<b>6.1%</b>
Ni anglais ni français	30	0.2%	35	0.2%

## Langue maternelle<sup>3</sup>, Smithers, Telkwa, Bulkley-Nechako A, 2011 et 2016

Langue	2016		2011	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Total	11,900	100%	12,090	100%
Anglais	10,660	89.6%	10,915	90.3%
<b>Français</b>	<b>225</b>	<b>1.9%</b>	<b>215</b>	<b>1.8%</b>
Langues tierces	1,120	9.4%	1,075	8.9%
Langues autochtones	35	0.3%	55	0.5%
Langues immigrantes	1,075	9.0%	1,020	8.4%

## Langue parlée à la maison<sup>4</sup>, Smithers, Telkwa, Bulkley-Nechako A, 2011 et 2016

Langue	Uniquement <sup>5</sup>	Surtout <sup>6</sup>	À égalité <sup>7</sup>	Régulièrement <sup>8</sup>	Total
<b>2016</b>					
Anglais	10,950	510	145	145	11,755
<b>Français</b>	<b>15</b>	<b>45</b>	<b>10</b>	<b>155</b>	<b>230</b>
Langues tierces	125	105	135	360	740
Langues autochtones	5	0	10	10	30
Langues immigrantes	130	100	130	335	700
<b>2011</b>					
Anglais	11,195	485	125	125	11,930
<b>Français</b>	<b>40</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>135</b>	<b>225</b>
Langues tierces	120	100	115	360	695
Langues autochtones	5	0	5	35	40
Langues immigrantes	110	90	105	330	635

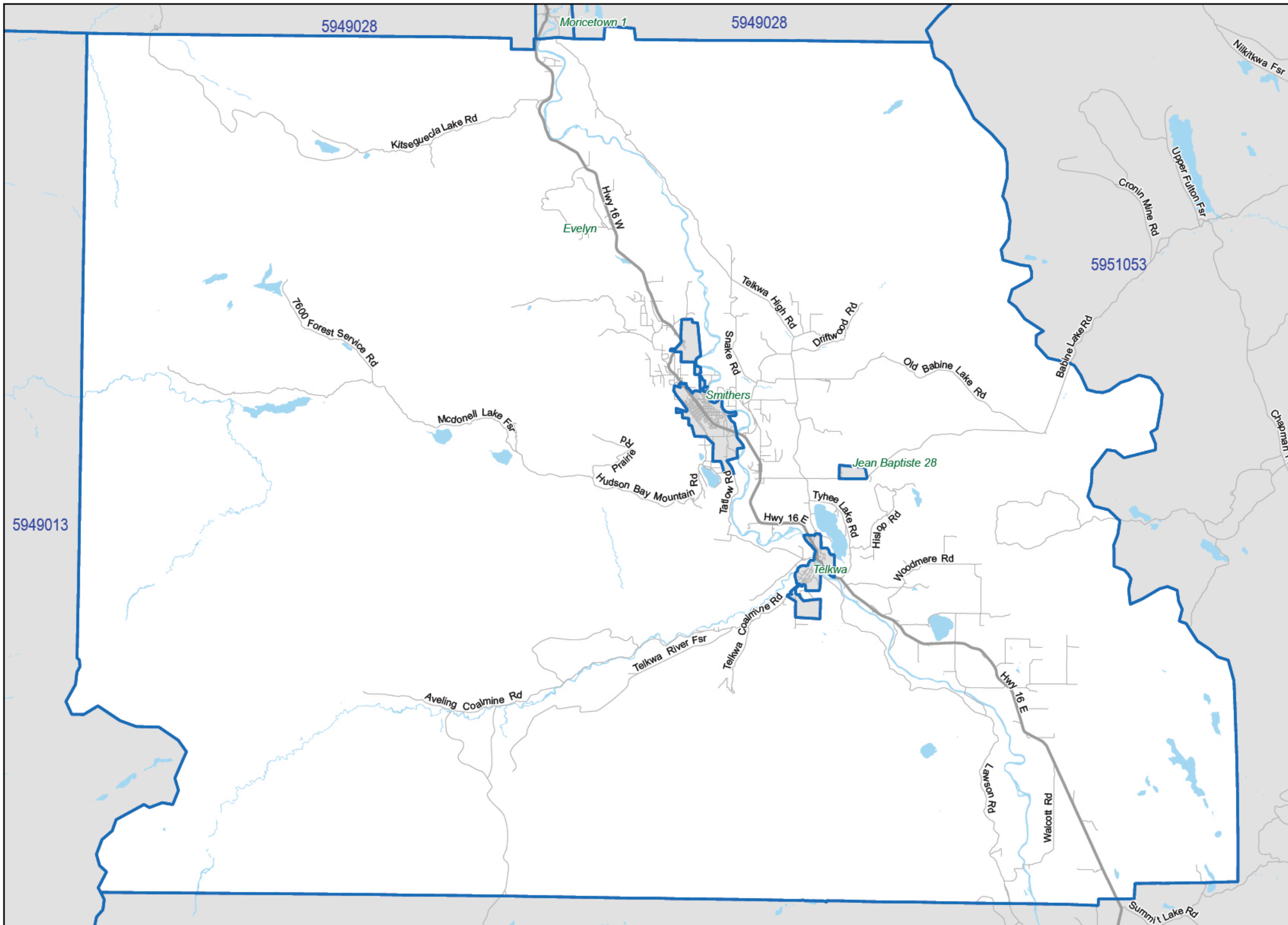
### Note(s):

- <sup>3</sup> Les catégories incluent toutes les personnes qui ont mentionné une langue spécifique, comme réponse simple ou multiple.
- <sup>4</sup> Les langues parlées à la maison le plus souvent (volet A de la question) et régulièrement (volet B de la question) sont prises en considération, de même que les réponses multiples.
- <sup>5</sup> La catégorie « uniquement » comprend les personnes qui ont déclaré uniquement cette langue à la partie A de la question sur la langue parlée à la maison (parlée le plus souvent) et qui n'ont déclaré aucune langue à la partie B (parlée régulièrement).
- <sup>6</sup> La catégorie « surtout » comprend les personnes qui ont déclaré uniquement cette langue à la partie A de la question sur la langue parlée à la maison (parlée le plus souvent) et qui ont déclaré au moins une autre langue à la partie B (parlée régulièrement).
- <sup>7</sup> La catégorie « à égalité » comprend les personnes qui ont déclaré cette langue ainsi qu'au moins une autre langue à la partie A de la question sur la langue parlée à la maison (parlée le plus souvent).
- <sup>8</sup> La catégorie « régulièrement » comprend les personnes qui ont déclaré cette langue seulement à la partie B de la question sur la langue parlée à la maison (parlée régulièrement), en plus d'avoir déclaré parler une autre langue le plus souvent.

### Source :

Statistique Canada. 2017. *Série « Perspective géographique », Recensement de 2016*. Produit no 98-404-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario. Produits analytiques, Recensement de 2016.

## CARTE GÉOGRAPHIQUE



**Census Subdivision**  
**Subdivision de recensement**

**5951051**

**British Columbia**  
**Colombie-Britannique**

CSD Name / Nom de la SDR:  
 Bulkley-Nechako A, RDA

5951051 Census subdivision  
 Subdivision de recensement

Province / Territory  
 Province / Territoire

Road / Highway  
 Route / Autoroute

Hydrography  
 Hydrographie

Name / Nom  
 Nom de localité

N

1 : 231 724

0 3 6 km

Lambert Conformal Conic Projection  
 Standard parallels: 50° 13' 03" N and 50° 02' 37" N  
 Central meridian: 126° 31' 38" W  
 Latitude of origin: 54° 07' 50" N

Projection conique conforme de Lambert  
 Parallèles standards : 50° 13' 03" N et 50° 02' 37" N  
 Méridien central : 126° 31' 38" O  
 Latitude d'origine : 54° 07' 50" N

Sources: Statistics Canada, Census of Population, 2016;  
 Hydrography from National Geographic Database, 2016.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016;  
 Hydrographie de la Base nationale de données géographiques, 2016.

2016A0005951051



## PHOTOGRAPHIES

**Learner Support Center**  
3603 3rd Ave. Smithers, C-B. V0J 2N0



**L'ancien bâtiment de Bulkley Valley Alternative School**  
3490 Fulton Ave. Smithers, C-B. V0J 2N0





**L'ancien bâtiment de Lake Kathlyn Elementary School**  
7620 BC-16, **Smithers**, C-B V0J 2N2



## LETTRES D'APPUI



**Association des Francophones et  
Francophiles du Nord-Ouest**

#206 – 208 First Avenue East  
Prince Rupert, BC V8J 4M8  
Tel. 1-250-627-1313  
Email: [affno@citywest.ca](mailto:affno@citywest.ca)  
[www.affno-cb.ca](http://www.affno-cb.ca)

**Le 17 novembre, 2017**

Cher M. Allison;

Bonjour. En tant que présidente de l'Association des Francophones et Francophiles du Nord-Ouest (AFFNO) et en son nom, j'écris cette lettre aujourd'hui pour offrir notre soutien, sans équivoque, aux parents francophones de Smithers dans leur but d'obtenir une école francophone dans leur communauté.

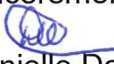
La langue française étant une des langues officielles de ce pays, il en tient à la province de la Colombie Britannique d'exercer son obligation à offrir l'éducation en français pour nos élèves dans le nord-ouest de la province là où le nombre le justifie.

Pour les parents francophones de la région, l'école est une institution qui leur est très chère; elle assure la pérennité de sa langue ainsi que de sa culture. Sans cette pérennité la langue et la culture francophone est voué à disparaître et être relégué au folklore de l'histoire canadienne. Nous ne parlons pas juste d'une école, mais un modèle de vie.

L'AFFNO est une association à but non-lucratif. Notre mission est d'unir les Francophones et Francophiles du nord-ouest de la Colombie-Britannique (Haida Gwaii, Prince-Rupert, Terrace, Kitimat, Hazelton, Smithers et leurs environs) dans le but de promouvoir la langue française, la culture francophone, de développer et d'offrir des services communautaires et éducatifs en français, et cela sans discrimination ou racisme ainsi que de participer au développement économique de la région.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire notre lettre. Notre soutien est sans équivoque pour une école francophone à Smithers. Si vous avez des questions, n'hésitez-vous pas à nous contacter. Merci.

Sincèrement vôtre,

  
Danielle Dalton,  
Présidente, AFFNO.





**Association des Francophones et  
Francophiles du Nord-Ouest**

#206 – 208 First Avenue East  
Prince Rupert, BC V8J 4M8  
Tel. 1-250-627-1313  
Email: [affno@citywest.ca](mailto:affno@citywest.ca)  
[www.affno-cb.ca](http://www.affno-cb.ca)

À qui cela concerne;

Bonjour. Nous vous demandons d'accepter notre lettre d'appui pour les Parents Francophones de Smithers, qui veulent ouvrir une école francophone pour leur communauté.

Notre association est toujours fière de supporter l'éducation française partout dans notre région, qui comprend l'École Jack Cook (Terrace). Nous comprenons l'importance de l'éducation française pour nos élèves francophones, et les opportunités qui existent pour eux après la graduation. Nous voulons aussi de continuer de travailler comme partenaire avec le Conseil Scolaire Francophone.

AFFNO est une association à but non-lucratif et notre mission est d'unir les Francophones et Francophiles du Nord-Ouest de la C.B. (Haida Gwaii, Hazelton, Kitimat, Prince Rupert, Smithers, Terrace, et leurs régions) dans le but de promouvoir la langue et l'éducation française, et la culture francophone; et de développer et d'offrir des services communautaires et éducatifs en français, et de participer au développement économique. Nous avons la confiance que l'existence et la promotion des écoles francophones dans notre région nous aident avec notre mission. La langue française est très importante, et c'est impératif que nous fassions ce que nous pouvons pour protéger la langue.

En conclusion, nous vous remercions d'avoir lu notre lettre d'appui pour les Parents Francophones de Smithers. Notre rêve est de voir une école ouverte dès que possible! Si vous avez des questions, n'hésitez pas de me contacter.

Sincèrement vôtre;

Patrick Witwicki,  
Directeur Général, AFFNO.

---



**Bulkley Valley  
Economic Development Association**

PO Box 3243, Smithers, BC V0J 2N0 · Tel 250.917.8989 · [www.bveda.ca](http://www.bveda.ca)

The Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique  
100, 13511 Commerce Pkwy  
Richmond, BC  
V6V 2J8

May 16<sup>th</sup>, 2017

Dear Sylvain Allison:

**Re: Formal Support of a French School in Smithers**

Please accept this letter as formal support for the creation of a French School in the Bulkley Valley. The Bulkley Valley Economic Development Association (BVEDA) sees real economic benefit for our entire region with the establishment of a French school in Smithers. The BVEDA is embarking on a resident attraction campaign and schools such as this will attract more long-term Francophone residents to Smithers who will contribute to the economy and community. New people bring new ideas and improve the vibrancy of the community. This will also be very helpful in keeping existing families in the Bulkley Valley.

As a parent myself, proper schooling options would be very important to choosing a community in which to live. Many Francophone parents choose to live here despite not having access to a proper French school. We can cement their residency in our Valley by providing for their children this basic right.

Sincerely,

Allan Stroet  
Economic Development Officer  
Bulkley Valley Economic Development Association



## **AVIS JURIDIQUE**

Le mercredi 18 octobre 2017  
(*mis-à-jour le 29 novembre 2017*)

**par courriel :**

jmobright@gmail.com  
tsaka\_yez@yahoo.com

À : Madame Mélanie Morin et Monsieur Jason O'Bright  
Boîte postale 3805  
Smithers (Colombie-Britannique) V0J 2N0

Madame, Monsieur :

**Objet : Avis juridique sur le droit à un programme scolaire francophone à Smithers, C-B**

Vous nous avez demandé de déterminer si vous avez le droit sous l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (la « *Charte* ») de faire instruire vos enfants en français à Smithers. Smithers n'a pas présentement de programme d'instruction en français financé sur les fonds publics, mais plusieurs parents sont motivés de faire une demande pour que leurs enfants aient accès à un tel programme à compter du mois de septembre 2018. Le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (le « CSF »), qui serait chargé de lancer et d'opérer ce programme, vous encourage et s'est montré d'un grand appui dans la préparation de votre demande.

En conclusion, selon nous, le nombre d'élèves qui fréquenteraient une école élémentaire à Smithers est suffisant pour tout au moins justifier la provision d'un programme d'instruction en français dans une ou deux salles de classe dans une école de langue majoritaire, ou d'autres locaux équivalents. D'ailleurs, le CSF a eu du succès en commençant des programmes d'instruction en langue française dans plusieurs contextes semblables ailleurs en Colombie-Britannique et plusieurs écoles du CSF ont aujourd'hui moins de 45 élèves répartis dans quelques

salles de classe mixtes.

### **A. Smither, C-B**

Smithers est une ville du District régional de Bulkley-Nechako en Colombie-Britannique, situé au centre géographique de la province à mi-chemin sur l'autoroute entre Prince George et Prince Rupert. Smithers est la plus grande ville du District régional, comptant environ 5 500 habitants.

À 15km au sud de Smithers (à moins de 15 minutes de route, selon Google Maps) se trouve le village de Telkwa, qui compte environ 1350 habitants. À 64km au sud de Smithers (environ 50 minutes de route) se trouve Houston, qui compte 3 150 habitants. Hazelton – avec 1 350 habitants – se trouve à 75km au nord (à moins d'une heure de route).

Aucune de ces municipalités ne compte présentement de programme d'instruction scolaire de langue française. L'école de langue française la plus proche de Smithers est l'école Jack-Cook à Terrace, environ 216km à l'ouest de Smithers (ou 2h15 de route). À l'est, l'école de langue française la plus proche est l'école Franco-Nord à Prince George, à environ 370km (ou 4h15 de route). Smithers se situe donc au milieu d'une zone morte entre Terrace et Prince George, où les francophones n'ont pas accès à de l'instruction élémentaire ou secondaire dans leur langue.

En revanche, Smithers et Telkwa comptent trois écoles élémentaires de langue anglaise financées sur les fonds publics (Muheim Memorial Elementary, Telkwa Elementary, et Walnut Park Elementary) en plus d'un programme d'aide pour l'éducation à domicile (Bulkley Valley Education Connection). Selon les données du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique (disponibles au <http://www.bced.gov.bc.ca/apps/imcl/imclWeb/Home.do?city=Home.do>), l'école Telkwa Elementary compte généralement moins de 15 inscriptions par année scolaire, dont 9 élèves inscrits en 4<sup>ème</sup> année et 5 élèves inscrits en 7<sup>ème</sup>. Le programme d'éducation à domicile Bulkley Valley Education Connection, lui, compte de 0 à 6 élèves inscrits à chaque année scolaire de la

maternelle à la 7<sup>ème</sup> année. Houston et Hazelton comptent également de petites écoles élémentaires de langue anglaise.

Il convient également de noter que l'école Muheim à Smithers a un programme d'immersion en français depuis les années 1980, qui a récemment été tellement populaire qu'il y a une liste d'attente pour ses inscriptions.

### **B. La population francophone de Smithers**

Les données du recensement 2016 de Statistiques Canada révèlent que Smithers, Telkwa, et leurs environs immédiats comptent ensemble 1 165 personnes qui ont une connaissance du français, une hausse de 180 personnes (18,27%) comparé au recensement de 2011 (la carte de la zone de subdivision de recensement ainsi que les données des recensement 2011 et 2016 sont **en annexe**). De ces individus, il y en a 225 qui comptent le français comme langue maternelle et 230 qui déclarent parler le français à la maison « uniquement », « surtout », « à égalité » avec une autre langue, ou « régulièrement ». Ces chiffres sont semblables à ceux du recensement 2011.

Il est certain que les communautés de Houston et Hazelton (chacune à moins d'une heure de route de Smithers) comptent eux aussi des francophones.

### **C. La viabilité d'un programme de langue française à Smithers**

Plusieurs membres de la communauté francophone de Smithers veulent faire une demande pour qu'un programme d'instruction scolaire en langue française soit disponible pour leurs enfants à compter du mois de septembre 2018. Vous avez d'ailleurs organisé un sondage informel de la communauté de Smithers et Telkwa pour en apprendre plus sur les enfants des titulaires du droit sous l'article 23 de la *Charte* qui pourraient fréquenter ce programme. Le CSF, qui serait chargé de lancer et d'opérer ce programme, vous encourage et s'est montré d'un grand appui dans la préparation de votre demande et le recensement des francophones dans les environs.

Votre sondage (**en annexe**) révèle que les parents de 7 enfants qui seront en maternelle, 1<sup>ère</sup>, et 2<sup>ème</sup> année en septembre 2018 ont déjà signé le formulaire du CSF pour « pré-inscrire » leurs enfants dans un programme scolaire de langue française du CSF si un tel programme devenait opérationnel en septembre 2018. Vous nous confirmez que ces parents sont des titulaires du droit sous l'article 23 de la *Charte*.

À ces 7 enfants s'ajoutent trois autres enfants « potentiels », c'est-à-dire dont les parents sont des titulaires du droit qui considèreront inscrire leurs enfants s'il existe un programme scolaire de langue française du CSF en septembre 2018 (mais qui n'ont pas encore signé le formulaire du CSF). Vous soulignez que vous n'avez pas encore rejoint tous les parents à Smithers ou Telkwa, et qu'il existe donc peut-être d'autres titulaires du droit qui seraient prêts à inscrire leurs enfants dans une école de langue française en septembre 2018. Vous notez également que vous n'avez pas pu inclure dans votre sondage les communautés de Houston et Hazelton, qui pourraient compter quelques élèves de plus.

Le sondage révèle également que le nombre d'enfants dans un programme de langue française à Smithers augmenterait de façon constante dans les prochaines années. En septembre 2019, le programme accueillerait 3 élèves de plus en maternelle (c'est-à-dire que les parents de ces enfants ont déjà signé un formulaire de « pré-inscription » au CSF). En 2020, ce nombre augmenterait encore de 3 élèves; ainsi que de 6 élèves en 2021; et de 2 élèves en 2022. Un programme de langue française à Smithers compte donc déjà 21 élèves pré-inscrits de la maternelle à la 6<sup>ème</sup> année pour l'année 2022. À ce nombre pourraient s'ajouter 6 autres élèves déjà identifiés comme « potentiels » (et dont les parents désirent rester au courant du statut de votre demande pour un programme de langue française), en plus de tout autre élève potentiel que vous pourriez identifier au cours des prochaines années à Smithers, Telkwa, Houston, et Hazelton.

Pour l'année 2023, il conviendrait peut-être également d'ajouter les enfants qui naîtront l'an prochain (vous en identifiez d'ailleurs déjà deux dans votre sondage, dont les parents ont signé un formulaire de pré-inscription), puisque plusieurs écoles élémentaires du CSF couvrent la

maternelle à la 7<sup>ème</sup> année (écoles « m à 7 »). Le CSF pourrais aussi décider d'ajouter une 8<sup>ème</sup> année en 2024 s'il existait une demande suffisante parmi les parents francophones de Smithers.

Le nombre d'élèves qui pourraient fréquenter un programme d'instruction de langue française dans les prochaines années évoluera naturellement en fonction des déménagements de parents. Cependant, la légère augmentation de la population francophone de la région au cours des cinq dernières années et le succès de longue date du programme d'immersion en français à l'école Muheim semblent confirmer l'enracinement du français à Smithers ainsi que la viabilité d'un programme scolaire de langue française à plus long terme.

#### **D. Les logistiques d'un programme d'instruction de langue française à Smithers**

En plus de son nombre d'élèves francophones, Smithers semble bien équipée pour accueillir un programme d'instruction de langue française. Au niveau immobilier, Smithers compte une variété d'options de locaux qui pourraient accueillir ce programme. Plus particulièrement, nous soulignons les trois options suivantes :

- i. La location d'un local le Learner Support Centre, à côté de l'école élémentaire de langue anglaise Muheim (**2 photos en annexe**). Cette option serait peu dispendieuse et pourrait permettre aux élèves francophones un accès aux immobilisations de l'école Muheim, telles que la cour d'école, le gymnase, etc. Toutefois, cette option ne conviendrait peut-être qu'à court terme, si le programme d'instruction en langue française devenait éventuellement trop grand avec des élèves répartis dans trop d'années scolaires distinctes pour une seule salle de classe.
- ii. L'ancien bâtiment du Bulkley Valley Alternative School (**2 photos en annexe**). Ce petit bâtiment est situé près du centre de la ville de Smithers. Il contient une petite cour d'école mais pas de gymnase.
- iii. L'ancien bâtiment de l'école Lake Kathlyn (**1 photo en annexe**). L'école Lake Kathlyn a été fermée en 2015. Ce grand bâtiment est aujourd'hui disponible. Il est situé légèrement à l'extérieur de la ville (à 4 minutes de route) mais contient toutes les immobilisations d'une école élémentaire (incluant un gymnase).

En plus des locaux disponibles discutés ci-haut, Smithers a également un nombre d'enseignants, d'enseignantes, et d'aides pédagogiques qualifiés pour enseigner à l'école primaire en français, et qui ont démontré un l'intérêt à le faire. Une de ces enseignantes a déjà travaillé comme directrice-adjointe dans une petite école francophone de 10 élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> année en Saskatchewan.

### **E. Votre droit sous l'article 23 de la Charte**

Selon nous, il existe un très bon argument que le nombre d'enfants de titulaires du droit sous l'article 23 de la *Charte* à Smithers est suffisant pour que le gouvernement ait l'obligation de leur fournir un programme d'instruction élémentaire en français.

Dans la décision *Association des parents de l'école Rose-des-vents c Colombie-Britannique (Éducation)*, 2015 CSC 21 (« *Rose-des-vents* »), la Cour suprême du Canada a confirmé que l'article 23 de la *Charte* a pour objet « de remédier à l'érosion de groupes minoritaires de langue officielle ou d'empêcher cette érosion » (au para 27). En Colombie-Britannique, l'érosion de la communauté francophone est très prononcée.

Concrètement, cet article impose au gouvernement de la Colombie-Britannique « l'obligation constitutionnelle de fournir un enseignement dans la langue de la minorité aux enfants des titulaires des droits garantis par l'article 23 lorsque le nombre le justifie [c'est nous qui soulignons] » (*Rose-des-vents*, au para 25). Le critère de la justification par les nombres opère selon une échelle variable : au bas de l'échelle, lorsque le nombre d'élèves francophones est minime, les obligations de la province envers la minorité seront limités; au haut de l'échelle, lorsque le nombre d'élèves est suffisamment élevé, la province aura l'obligation de faire fonctionner pour la minorité des établissements d'enseignement accessibles et équivalents à ceux de la majorité.

Pour calculer le nombre d'élèves pertinent selon le critère de la justification par les nombres, comme l'explique la Cour suprême dans l'affaire *Mahe c Alberta*, [1990] 1 RCS 342 (« *Mahe* »), il s'agit de calculer « le nombre de personnes qui se prévaudront en définitive du

programme ou de l'établissement envisagés » (c'est-à-dire la demande « en définitive »). Cette demande en définitive est estimée en prenant un chiffre entre « la demande connue relative au service » et « le nombre total de personnes qui pourraient éventuellement se prévaloir du service » (à la p 387).

À Smithers, la demande présentement « connue » pour un programme de langue française l'an prochain est de 7 élèves : ce nombre compte uniquement les élèves que leurs parents ont déjà « pré-inscrit » auprès du CSF et qui l'an prochain seront d'âge scolaire – en maternelle, 1<sup>ère</sup>, et 2<sup>ème</sup> année. La demande potentielle est plus élevée : elle comprend tous les enfants de parents titulaires du droit dans les environs de Smithers qui sont d'âge à fréquenter l'école primaire l'an prochain, ainsi que les enfants qui seront d'âge scolaire dans les prochaines années. Il serait possible d'estimer une portion de cette demande potentielle en faisant une commande de données particulières auprès de Statistiques Canada (pour répertorier les enfants dont les parents ont le français comme première langue apprise et encore comprise).

À ce stade, il ne nous semble pas nécessaire d'effectuer cette commande de données puisque votre sondage nous permet déjà de tirer quelques conclusions sur la demande « en définitive » :

1. Pour chiffrer la demande en définitive, il semble approprié de compter les élèves qui ne seront pas d'âge scolaire l'an prochain mais dont les parents les ont déjà pré-inscrit auprès du CSF pour les années suivantes. Inclure ces enfants ajoute 14 élèves à la demande déjà connue (pour un total de 21 élèves de la maternelle à 6<sup>ème</sup> année en 2022).
2. S'il existe une demande suffisante de la part des parents de Smithers, le CSF pourra choisir d'ajouter une 7<sup>ème</sup> année en 2023 et une 8<sup>ème</sup> année en 2024. Cela ajouterait au décompte de la demande en définitive les enfants qui naîtront l'an prochain et en 2019, qui seront d'âge à fréquenter la maternelle en 2023 et



2024. D'ailleurs des parents ont déjà soumis des formulaires pour deux tels enfants qui naîtront l'an prochain.

3. Il semble également raisonnable de compter pour les fins de la demande en définitive une fraction des 6 élèves déjà identifiés comme « élèves potentiels », puisque les parents de ces élèves ont démontré de l'intérêt à rester au courant du statut de votre demande sans toutefois pour le moment avoir signé de formulaire d'inscription du CSF (3 de ces élèves potentiels pourraient d'ailleurs fréquenter le programme dès l'an prochain).
4. Finalement, il y aura peut-être également d'autres enfants de titulaires du droit avec des enfants d'âge scolaire que vous pourriez rencontrer – on se rappelle que Smithers et Telkwa comptent ensemble 1 165 personnes qui ont une connaissance du français ainsi que 225 qui comptent le français comme langue maternelle.

Ainsi, pour les prochaines quelques années, il semblerait raisonnable d'estimer une demande en définitive pour un programme d'instruction élémentaire « m à 6 », « m à 7 », ou « m à 8 » d'au moins 25 à 30 élèves à Smithers et Telkwa. Cela ne touche pas sur la possibilité d'intégrer les francophones des villes avoisinantes à moins d'une heure de route de Smithers, telles Hazelton et Houston.

Pour déterminer si cette demande « en définitive » à Smithers est suffisante pour que le gouvernement ait l'obligation d'offrir un programme d'instruction en langue française au niveau élémentaire, il est nécessaire de déterminer s'il serait pédagogiquement et financièrement faisable de faire fonctionner ce programme compte tenu du nombre d'élèves. D'une part, la Cour suprême du Canada semble suggérer dans *Mahe* qu'un nombre trop faible d'élèves francophone n'aurait peut-être même pas droit à un programme d'instruction en français (à la p 367) :

Le critère variable prévu par l'art. 23 comporte des limites. En règle générale, on ne peut exiger en vertu de l'art. 23 que des mesures soient prises dans des situations où le nombre d'élèves de la minorité linguistique est faible. On ne peut exiger grand chose d'un gouvernement dans le cas par exemple d'un seul et unique élève de la minorité linguistique. L'article 23 requiert au minimum que « l'instruction se fasse dans la langue de la minorité : si les élèves sont trop peu nombreux pour justifier un programme pouvant être qualifié « d'instruction dans la langue de la minorité », l'art. 23 n'exige pas la création d'un programme de ce genre.

D'autre part, il convient de se rappeler que le critère de la justification par les nombres est animé par l'objet réparateur de la *Charte*, et que le gouvernement aura donc parfois l'obligation de faire fonctionner des établissements d'enseignement francophones dans des circonstances où il y a moins d'élèves francophones que d'élèves anglophones. C'est le cas dans les affaires *Mahe* et *Arsenault-Cameron c Île-du-Prince-Édouard*, [2000] 1 RCS 3. Dans *Mahe*, la Cour suprême note d'ailleurs que « le caractère réparateur de l'art. 23 signifie que de tels écarts dans les coûts, s'ils ne sont pas excessifs, doivent être acceptés » (à la p 387).

L'aspect réparateur de la *Charte* appuie par ailleurs l'idée qu'un petit groupe de parents titulaire du droit devraient toujours avoir accès au financement public pour fournir à leurs enfants un programme d'instruction en français (tel que, à la rigueur, un programme d'apprentissage à distance.). L'auteur Mark Power appuie même avec sympathie la thèse que, en fonction de l'interprétation large de l'article 23 de la *Charte*, même un seul enfant de titulaire du droit devrait pouvoir recevoir de l'instruction dans sa langue : « Reconnaissons que, même si, dans une région donnée, il n'y a qu'un seul enfant de parents admissibles, on ne peut pas vraiment dire qu'il est impossible de le faire instruire dans la langue de la minorité. On peut envisager soit le transport par autobus, soit un séjour en pension. L'électronique permet désormais d'individualiser l'instruction dans la langue de la minorité et de l'assurer à un coût raisonnable sur l'ensemble du territoire. Le nombre entre en ligne de compte quant aux considérations administratives et pratiques, mais il ne saurait conditionner l'existence même du droit garanti à l'article 23, ce qui n'est pas plus difficile à admettre que le droit d'assurer chez soi l'instruction de l'enfant. ... Le nombre et les rassemblements démographiques conditionnent donc l'exercice du droit à l'instruction, mais non pas son existence même » (Mark C. Power, « Chapitre 7 : Les droits linguistiques en matière d'éducation » dans Michel Bastarache, éd, *Droits linguistiques au*

Canada, 3<sup>ème</sup> éd. (Cowansville : Yvon Blais, 2013) 657, aux pp 746-748).

À Smithers, il ne s'agit pas de faire fonctionner un programme pour un seul élève, mais bien d'en faire fonctionner un pour une demande en définitive de quelques dizaines d'élèves. Au niveau pédagogique, une école comptant en moyenne 3 à 5 élèves par année scolaire semblerait certainement viable dans une petite ville comme Smithers ou Telkwa, particulièrement si l'instruction se fait dans une ou deux salles de classe d'une école de langue majoritaire, où les élèves pourraient profiter des immobilisations de cette école telles la cour d'école et le gymnase.

L'école de langue anglaise Telkwa Elementary, par exemple, compte généralement moins de 15 inscriptions par année scolaire, dont 9 élèves inscrits en 4<sup>ème</sup> année et 5 élèves inscrits en 7<sup>ème</sup>. Le programme d'éducation à domicile Bulkley Valley Education Connection, lui, compte de 0 à 6 élèves inscrits à chaque année scolaire de la maternelle à la 7<sup>ème</sup> année. Un programme d'instruction élémentaire de langue française ne serait pas trop loin de ces nombres.

Au niveau du coût, il ne serait pas trop coûteux de fournir une ou deux salles de classe dans une école de langue majoritaire, ainsi que les enseignants et aides pédagogiques nécessaires pour enseigner à ces enfants, de même que du transport scolaire pour les enfants à Smithers, Telkwa, ou même Houston et Hazelton. L'existence à Smithers de locaux qui pourraient accueillir un programme d'instruction en langue française ainsi que la présence d'enseignants francophones qualifiés et intéressés renforcent notre conclusion.

En Colombie-Britannique, le *School Act*, RSBC 1996, c 412, ne prévoit pas de seuil d'élève minimum pour financer un programme de langue française (ou une école en général). De par son article 73, le *School Act* souligne plutôt qu'il revient au CSF (sous réserve d'une ordonnance du ministre de l'Éducation) d'ouvrir ou de fermer une école : « 73(1) A board may ... (a) subject to the orders of the minister, open, close or reopen a school permanently or for a specified period of time ». Dans sa politique Politique D-400-14 sur l'ouverture et la fermeture d'écoles, le CSF a établi les critères suivants pour l'ouverture d'une école :

## 1. OUVERTURE D'UNE ÉCOLE

### 1.1. ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Le CSF, à qui on a conféré le mandat constitutionnel et juridique d'offrir l'accès à l'éducation de langue française à toute la clientèle d'ayants droit de la Colombie-Britannique, est soucieux d'offrir cet accès de façon justifiable. Le CSF est aussi conscient de la responsabilité d'assurer une gestion saine de ses ressources ainsi que la distribution équitable de ces dernières. Cette responsabilité amène le CSF à établir des critères qui le guideront advenant la possibilité ou la nécessité d'ouvrir une école.

#### 1.2. Directives générales

- 1.2.1. Une demande écrite d'ouverture d'école francophone doit être présentée au CSF par un groupe de parents qui satisfait aux critères d'admissibilité de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et ce, au plus tard le 31 janvier.
- 1.2.2. À la suite de cette demande, le CSF mènera une étude afin de déterminer la viabilité du projet. Seul le Conseil d'administration a le pouvoir de prendre la décision d'ouvrir une école.
- 1.2.3. Lors d'une demande par les communautés et les parents, la délégation du CSF qui rencontrera les demandeurs sera composée du directeur général ou de son délégué, du secrétaire trésorier, de l'élu de la région et/ou du président du Conseil d'administration.
- 1.2.4. Conscient de ses responsabilités et des ses obligations par rapport à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, l'étude du Conseil d'administration tiendra compte des facteurs suivants :
  - 1.2.4.1. La possibilité d'offrir des services pédagogiques suffisants;
  - 1.2.4.2. L'existence d'une ou de plusieurs écoles publiques francophones à proximité qui pourraient répondre aux besoins des élèves;
  - 1.2.4.3. Le caractère raisonnable du temps de déplacements des élèves;
  - 1.2.4.4. L'intérêt, chez les parents francophones, de se prévaloir des services d'éducation en français;
  - 1.2.4.5. La disponibilité de locaux et d'infrastructures;
  - 1.2.4.6. Le coût des services requis (ressources humaines, transport, frais de location, frais d'entretien, etc.);
  - 1.2.4.7. Tout autre facteur qui pourrait motiver l'acceptation ou le rejet de la demande.

Tel que souligné plus tôt, le CSF vous encourage et s'est montré d'un grand appui dans la

préparation de votre demande. Il sera chargé d'appliquer les critères de sa politique à la lumière des exigences de l'article 23 de la *Charte* notées ci-haut.

L'application de ces critères appuie notre conclusion que Smithers compte suffisamment d'élèves pour leur fournir une instruction de langue française. Plusieurs facteurs seront pertinents dans l'application de ces critères :

- L'absence d'école de langue française à Smithers et le besoin de voyager à plus de 2 heures de route pour atteindre l'école de langue française la plus proche. Smithers se trouve effectivement dans un creux géographique au niveau de l'accessibilité des programmes de langue française en Colombie-Britannique;
- La population de 5 500 habitants de Smithers, ainsi que son statut comme plus grande ville du District régional de Bulkley-Nechako;
- La présence d'une communauté francophone motivée à établir un programme de langue française à Smithers;
- Une demande définitive certainement suffisante pour remplir une ou deux salles de classes dans une école de langue majoritaire;
- Les données du recensement 2016 de Statistiques Canada, qui révèlent que Smithers, Telkwa, et leurs environs immédiats comptent ensemble 1 165 personnes qui ont une connaissance du français, 225 personnes qui comptent le français comme langue maternelle, et 230 personnes qui déclarent parler le français à la maison « uniquement », « surtout », « à égalité » avec une autre langue, ou « régulièrement »;
- Le fait que la population francophone de Smithers et Telkwa soit en croissance, ayant affiché une hausse de 180 personnes qui ont une connaissance du français (18,27%) dans le recensement de 2016 comparé au recensement de 2011;
- La présence de quelques municipalités à moins d'une heure de route de Smithers qui pourraient augmenter la demande pour de l'instruction en français à Smithers si du transport scolaire adéquat était fourni;
- L'existence de plusieurs locaux scolaires et d'infrastructures disponibles à Smithers pour accueillir un programme d'instruction élémentaire de langue française;
- Le coût de location de locaux à Smithers, qui est bas comparativement à la location de locaux ailleurs en Colombie-Britannique (tel qu'à Vancouver);

- La présence d’enseignants et d’aides pédagogiques qualifiés et intéressés à enseigner dans ce programme à Smithers;
- Le succès du programme d’immersion de l’école Muheim, qui confirme l’enracinement de longue date du français à Smithers ainsi que la sensibilisation de la population au français.

De plus, le CSF a récemment lancé plusieurs programmes de langue française dans des contextes semblables ailleurs en province, et certains programmes comptent aujourd’hui un nombre d’élèves semblables à la demande en définitive qu’aurait Smithers :

- En septembre 1998, le CSF a ouvert l’école du Bois-joli avec 8 élèves; l’école dessert à la fois les villes de Tsawwassen et de Ladner (qui sont à moins de 15 minutes de route l’une de l’autre, tout comme Smithers et Telkwa);
- En septembre 2006, le CSF a ouvert l’école des Sentiers-alpins de Nelson avec 8 élèves;
- En 2012, le CSF a ouvert l’école des Glaciers à Revelstoke avec 10 élèves;
- Aujourd’hui, l’école Sophie-Morigeau à Fernie compte environ 38 élèves de la maternelle à la 6<sup>ème</sup> année (une moyenne d’environ 5 élèves par année scolaire, semblable à la demande en définitive de 3 à 5 élèves par année scolaire que compterait Smithers). L’an dernier, cette école comptait 22 élèves de la maternelle à la 5<sup>ème</sup> année (une moyenne d’environ 3 à 4 élèves par année scolaire);
- Aujourd’hui, l’école Jack Cook à Terrace compte environ 41 élèves de la maternelle à la 7<sup>ème</sup> année (une moyenne d’environ 5 élèves par année scolaire). L’école compte trois salles de classe, un petit gymnase, et deux espaces de bureaux;
- Aujourd’hui, l’école des Grands-Cèdres compte 42 élèves de la maternelle à la 7<sup>ème</sup> année (une moyenne d’environ 5 élèves par année scolaire).

Si les exigences financières et pédagogiques se rapportant au fonctionnement d’un programme d’instruction en français à Smithers sont semblables à celles de Fernie, Terrace, ou Port Alberni, cela milite fortement en faveur de la création d’un tel programme à Smithers.

Même s’il est vrai qu’une portion de la demande en définitive à Smithers n’est pas encore d’âge

scolaire, il serait risqué de ne pas débiter un programme d’instruction élémentaire de langue française dès l’an prochain. En effet, la motivation des parents francophones d’envoyer leurs enfants à l’école en français baisse lorsque que leurs enfants commencent la maternelle ou la 1<sup>ère</sup> année dans une école anglophone. La création d’un programme francophone l’an prochain vous permettrait ainsi d’accrocher ces parents avant qu’ils n’ancrent leurs enfants dans un programme anglophone ce qui, en raison de la haute assimilation du français à l’anglais en Colombie-Britannique, les détacheraient sans doute à tout jamais de la communauté francophone. La création d’un programme confirmerait également pour les parents titulaires du droit qui ont des enfants présentement trop jeunes qu’un programme de langue française sera disponible lorsque leurs enfants seront d’âge scolaire, ce qui les encouragera dans le maintien de la langue française jusqu’à ce moment.

N’hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions additionnelles.



Nicolas M. Rouleau